

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 02 JUILLET 2018**

Excusée : Sylvie LUGRIN – André VULLIEZ – Jean-François CÔTE – Véronique NÉPLAZ

URBANISME

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

P.L.U. ARMOY

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU élaboré pour la Commune d'Armoiy.

LIAISON AUTOROUTIERE MACHILLY-THONON

A l'unanimité, le conseil municipal soutien le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains et émet un avis favorable au dossier actuellement en enquête publique.

En outre, Le conseil municipal :

- Précise tout devra être mise ne œuvre pour :
 - favoriser les interconnexions entre la RD 1005 et la RD 25, à des fins de fluidification du trafic
 - limiter les incidences acoustiques par tous les moyens possibles (murs anti-bruit, couches de roulement ...) aux abords des habitations et hameaux qui jouxteront cet équipement,
 - que les agriculteurs concernés par le tracé bénéficient des principes de compensation intégrale et qu'ils conservent des conditions d'exploitations

facilitées

- Demande :
 - que les principes définis dans le schéma de cohérence territoriale du Chablais actuellement opposable soient confirmés, voire renforcés dans le cadre de la révision du SCoT en cours, et repris dans le dossier de DUP.
 - que l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre le carrefour des « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- Affirme que ce projet est indispensable au développement et au fonctionnement harmonieux du Chablais.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique : Monsieur le Maire remercie les organisateurs de la Fête de la Musique qui s'est déroulée le 23 juin dans une ambiance très sympathique avec la participation de talentueux musiciens.

Travaux de voirie : L'aménagement du pourtour de l'église est en cours de finition.
La pose des bordures prévue au Champ Dunand sera réalisée en septembre.
Les travaux de revêtement des chemins piétonniers vont être entrepris très prochainement.

A.S. Armoy/Le Lyaud : Suite à l'assemblée générale de l'Association Sportive Armoy/Le Lyaud, Monsieur le Maire tient à préciser que la Commune ne peut pas répondre favorablement à de nouvelles sollicitations de participations financières, portant notamment sur la rémunération d'un nouvel animateur et d'une personne pour le ménage des locaux mis à disposition de l'Association.
Monsieur le Maire précise que la participation de la commune s'élève annuellement à la somme minimum de 22 000 euros, comprenant la subvention annuelle, les frais d'eau, d'électricité et les heures de travail effectuées par le personnel intercommunal. Durant les cinq dernières années, 49 000 euros ont été investis pour des travaux et aménagements au Stade Dubouloz. En outre, Monsieur le Maire précise que la mise aux normes du terrain de foot sera achevée cette année, et que la commune participera à la rénovation des vestiaires en finançant l'achat des matériaux.

Le Lyaud, le 3 juillet 2018
Le Maire,
Joseph DÉAGE